

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE REIMS
CHANCELIER DES UNIVERSITES

A

Mesdames et Messieurs les IA-IPR

Mesdames et Messieurs les IEN-ET

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement
du second degré

s/c de Mesdames les Inspectrices d'Académie,
Directrices des Services Départementaux de
l'Education Nationale de la Marne et de la Haute-
Marne

Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs
des Services Départementaux de l'Education
Nationale de l'Aube et des Ardennes

Reims, le 16 octobre 2008

Rectorat **Objet : Dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et
d'orientation confrontés à des difficultés de santé**

Pôle
Environnement
et Santé
au Travail

Cellule
Ressources
Humaines

**Affectation des personnels enseignants des premier et second degrés , des
personnels d'éducation et d'orientation sur des postes adaptés pour la rentrée
scolaire 2009-2010**

Références :

Affaire suivie par
Emmanuelle LETE
Téléphone
03.26.05.69.11
Fax
03.26.05.05.68.46
Mél
Ce.drh@ac-reims.fr

- décret n° 2007-632 du 27 avril 2007 relatif à l'adaptation du poste de travail de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation
- note de service du 30 avril 2007 relative au dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement , d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé
- BO n° 20 du 17 mai 2007. Circulaire n° 2007-106 du 9-5-2007

1, rue Navier
51082 Reims cedex

La présente circulaire a pour objet de vous informer des modalités d'organisation du dispositif d'accompagnement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé.

Le dispositif d'accompagnement prévoit les mesures suivantes:

L'aménagement du poste de travail (mesures diverses d'aménagements): permet le maintien en activité de l'agent sur son poste.

L'allègement de service : permet à l'agent de poursuivre son activité professionnelle. C'est une mesure exceptionnelle, qui porte au maximum sur le tiers des obligations réglementaires de service.

L'affectation sur poste adapté : l'affectation sur poste adapté est une situation provisoire permettant à l'agent d'envisager le retour vers l'emploi prévu par son statut ou une activité professionnelle différente.

Je vous invite à consulter sur le site de l'académie ac-reims.fr la présentation globale du dispositif www.ac-reims.fr, rubrique Personnels, sous-rubrique Postes adaptés.



Situation administrative des personnels affectés sur postes adaptés : le poste d'enseignant d'éducation ou d'orientation affecté sur poste adapté est libéré et déclaré vacant pour le mouvement académique suivant. L'agent affecté sur poste adapté perd donc son affectation d'origine.

L'agent devra participer au mouvement intra-académique pour le second degré et au mouvement spécifique des enseignants pour le 1^{er} degré afin d'obtenir une nouvelle affectation dans son corps d'origine, à la sortie du dispositif adapté et dans le cadre du retour à l'emploi.

La Cellule Ressources Humaines du Rectorat assure le pilotage du dispositif en lien avec les correspondants départementaux Ressources Humaines des Inspections Académiques. Mme le Docteur DEGIOVANNI reçoit directement les dossiers médicaux relatifs aux demandes d'affectation sur postes adaptés et aux demandes d'allègements de service.

1. **Procédure et calendrier d'affectation sur poste adapté :**

première affectation et demande de maintien sur poste adapté de courte ou de longue durée

- Deux dossiers sont à constituer :

1.1. Le dossier médical doit comporter:

- Un certificat médical **récent** précisant de manière détaillée la nature de la maladie et les difficultés ou l'incapacité qu'elle entraîne dans l'exercice des fonctions

A adresser **sous pli cacheté et confidentiel** à

Mme le Docteur DEGIOVANNI- Médecin de prévention - Rectorat de REIMS-

1 rue Navier – 51082 –REIMS Cedex

tel : 03 26 06 99 45 fax :03 26 05 99 49

1.2. le dossier administratif doit comporter :

- un curriculum vitae
- une fiche individuelle de candidature (jointe)
- une lettre exposant de façon claire et détaillée , le motif de la demande ainsi que le projet professionnel envisagé (retour à l'emploi ou reconversion professionnelle)
- Un document de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) , si les personnels concernés relèvent de cette situation (voir liste des BOE sur le site de l'académie , rubrique Personnels, personnes handicapées)

2. **Procédure de demandes d'allègement de service**

- Deux documents sont à fournir

2.1. Un certificat médical **récent** précisant de manière détaillée la nature de la maladie et les difficultés qu'elle entraîne dans l'exercice des fonctions

Est à adresser **sous pli cacheté et confidentiel** à

Mme le Docteur DEGIOVANNI- Médecin de prévention - Rectorat de REIMS-

1 rue Navier – 51082 –REIMS Cedex

tel : 03 26 06 99 45 fax :03 26 05 99 49

2.2. Une demande manuscrite de l'agent

Dates de transmission des dossiers pour les procédures

La date limite de réception des dossiers de candidature et des dossiers médicaux est fixée au **vendredi 5 décembre 2008**, délai de rigueur.

Les chefs d'établissement et les Inspecteurs de l'Education Nationale de circonscription transmettront au fur et à mesure les dossiers administratifs des candidatures pour l'affectation sur poste adapté ainsi que les demandes d'allègement, visés par leurs soins selon les modalités suivantes :

Pour les personnels du second degré :

Monsieur le Recteur -Rectorat de REIMS – Cellule Ressources Humaines- 1 rue Navier – 51082 –REIMS Cedex

Pour les personnels du premier degré :

Madame l'Inspectrice ou Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directrice- Directeur- des Services Départementaux de l'Education Nationale –Adresse de l'Inspection Académique dont relève l'agent. Les dossiers seront ensuite transmis à la Cellule Ressources Humaines du Rectorat.

Les assistantes sociales des personnels (voir liste jointe) sont à la disposition des personnels pour les accueillir et les aider dans la constitution de leur dossier.

Les services gestionnaires compléteront chaque dossier administratif par :

- un relevé des congés pour raison médicale
- l'avis du comité médical départemental
- un point de situation par rapport au droit à la retraite

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de la présente circulaire et de veiller à l'information des personnels concernés ainsi que ceux momentanément absents de votre établissement pour raison de santé.

Le Recteur de l'Académie de Reims



Alexandre STEYER



FICHE INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



DEMANDE D'AFFECTATION SUR POSTE ADAPTE RENTREE 2009

- Premier degré
- Second degré
- Première demande d'affectation sur poste adapté
- Demande de maintien sur poste adapté
- Demande de sortie du dispositif motif :
- Avez-vous déjà formulé une demande d'affectation sur poste adapté ?
Si oui, année(s)
- Avez-vous déjà bénéficié antérieurement d'un poste de réadaptation ?
Si oui, année(s)

Identification :

- Numen :
- Date d'entrée à l'Education Nationale :
- Nom- Prénom :
- Date de naissance :
- Grade :
- Discipline ou section :
- Ancienneté générale des services :
- Affectation 2008/2009 :
- Dates des différents CLM ou CLD :

Situation de famille :

- Profession du conjoint ou du concubin :
- Nombre d'enfants :
- Age des enfants à charge :
- Adresse personnelle :

- Numéro de téléphone :
- Adresse courriel :